



SAINT-VALENTIN

Municipalité
Saint-Valentin
790, chemin 4e ligne
Saint-Valentin
(Québec) J0J 2E0
T (450) 291-5422
F (450) 291-5327

Saint-Valentin, Québec
Le 20 octobre 2014

Monsieur Denis Lemelin, président
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank
Ottawa, Ontario
K2P 1Y3

Objet : Sauvons Postes Canada – Demande d'appui.

Monsieur Lemelin,

Veuillez trouver ci-joint la copie certifiée conforme de la résolution numéro 2014-10-286 entérinée par le Conseil municipal de Saint-Valentin lors de la séance ordinaire du 7 octobre dernier.

Veuillez agréer, Monsieur Lemelin, nos salutations distinguées.

Brigitte Garceau
Brigitte Garceau
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

P.j.

C.c. Monsieur Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Monsieur Tarik Brahmi, député fédéral
Monsieur Brad Woodside, président, Fédération canadienne des municipalités



SAINT-VALENTIN

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 7 octobre 2014, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Madame Mélanie Bisailon, conseillère;
Monsieur Roger Fortin, conseiller;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Résolution 2014-10-286

Demande du Syndicat canadien des travailleurs et travailleuses des postes

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Valentin écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Valentin demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOpte à SAINT-VALENTIN
Ce 7^e jour d'octobre 2014

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 8^e jour d'octobre 2014

Brigitte Garceau
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe